

# COMMUNE DE SERGY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE  
L'AIN*

L'An deux mille vingt-cinq, le huit juillet  
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session  
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la  
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation  
03 juillet 2025*

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de pouvoirs : 3

**Présents :** Mme Catherine MOINE, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Sébastien YVES,  
M. Fausto SCHIRRU, Mme Jennifer BASILIO, Mme Elise MOINE, M. Paolo MARTINELLI, Mme  
Régine CHEVALLET, M. Eric VEYRUNES.

**Pouvoirs :** Mme Isabelle PICHARD donne pouvoir à Mme Catherine MOINE, M. Michael SIMON  
donne pouvoir à Mme Jennifer BASILIO, M. Jean-Claude CLEMENT donne pouvoir à M. Paolo  
MARTINELLI.

**Excusés :** M. Denis LINGLIN, Mme Alexandra TECHER, M. Eric BORDIER, Mme Tiphaine PROST.

*Secrétaire de séance : M. Philippe RICO*

---

### **N°2025.028 Objet – Délibération portant sur l'adhésion de la Commune à la Convention Territoriale Global**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Madame la Vice-Présidente déléguée aux solidarités, à la santé, à la petite enfance, aux ressources  
humaines et à la mutualisation, a rappelé les termes et les enjeux liés au dispositif de la Convention  
Territoriale Globale (CTG).

Pour mémoire, une première CTG a été signée pour la période 2021–2024, entre la Caisse  
d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ain, Pays de Gex Agglo, et 10 communes du territoire.

Cette convention a constitué le cadre contractuel définissant l'engagement de la CAF en matière de  
services aux familles :

Petite enfance, enfance/jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, handicap, prévention santé, logement, accès aux droits, etc.

Afin d'assurer la continuité du partenariat et le maintien de l'accompagnement financier de la CAF, il est nécessaire d'anticiper l'élaboration de la nouvelle CTG 2025–2029, par la signature d'une convention cadre.

Cette convention précisera :

- Le champ du partenariat,
- Les modalités méthodologiques de mise en œuvre,
- Les moyens mobilisés, notamment financiers,
- Et les orientations prioritaires en matière de politique sociale locale.

Pour la période 2025–2029, la CTG sera recentrée sur les thématiques suivantes :

- Petite enfance,
- Parentalité,
- Enfance / Jeunesse.

Par ailleurs, cette nouvelle convention s'ouvre désormais à l'ensemble des communes du Pays de Gex, au-delà des 10 initialement signataires. Les communes souhaitant s'y engager pourront bénéficier de "bonus territoire".

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

- **APPROUVE** le contrat cadre de la Convention territoriale globale à passer avec la CAF de l'Ain ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 08 juillet 2025

Le Maire, C. MOINE

